

Les enfants de Gouvieux vont retourner dans leur famille d'accueil

Par Stéphanie MORBOIS, le 07 juillet 2010 à 15h05, mis à jour le 07 juillet 2010 à 17:05

La Cour d'appel d'Amiens a rendu son jugement mercredi matin. Les deux enfants de 6 et 11 ans, retirés de leur famille d'accueil au motif qu'elle leur donnait trop d'affection, vont pouvoir y retourner dès demain.

"C'est un grand moment de bonheur et d'émotion pour la famille", a commenté Maître Grégory Gance, l'avocat de la famille d'accueil, interrogé par TF1 News. Mercredi en fin de matinée, la chambre spéciale des mineurs de la Cour d'appel d'Amiens a rendu son jugement dans "l'affaire des enfants de Gouvieux". Emilien, six ans, et Anne-Charlotte, onze ans, retirés de leur famille d'accueil au motif qu'elle leur donnait trop d'affection, vont pouvoir y retourner dès demain. Seule nuance, la famille aura désormais le titre de tiers de confiance mais plus de famille d'accueil.

La Cour d'appel a jugé que le placement de ces deux enfants en foyer n'était pas conforme pour leur développement intellectuel, social et affectif a commenté l'avocat de la famille. *"C'est un soulagement eu égard à l'intérêt des enfants qui a toujours été la seule préoccupation de la famille d'accueil"* a-t-il ajouté.

"Une décision pleine de sagesse"

Maître Arnaud Godreuil, l'avocat des enfants a pour sa part salué *"une décision pleine de sagesse". "Pour une fois, on a pris du recul, on a écouté la parole des enfants", a-t-il dit à TF1 News, rappelant que des experts indépendants avaient été nommés pour entendre le témoignage du frère et de la sœur. Aujourd'hui, la thèse du surplus d'affection est "tombée à l'eau". "La famille d'accueil a perdu un enfant. Qu'il y ait un affect particulier, c'est normal mais il n'a aucune incidence sur l'épanouissement des enfants. Ils sont tout à fait capable de distinguer leur maman naturelle de leur famille d'accueil. Il n'y a aucune ambigüité à ce niveau-là", a-t-il expliqué.*

Le début de l'affaire des enfants de Gouvieux remonte à novembre 2009 quand les services sociaux décident de récupérer les deux enfants placés en famille d'accueil depuis cinq ans pour les placer dans un foyer. Motif : la famille d'accueil outrepasse son rôle en donnant trop d'amour. La mobilisation est alors énorme dans la petite ville de l'Oise. Une centaine de parents d'élève, épaulé par le maire, Patrice Marchand, crée un comité de soutien pour empêcher cette décision jugée "inique". Devant leur détermination, les services sociaux calent mais un mois plus tard, en décembre 2009, la justice confirme le placement en foyer des deux enfants.

Emilien et Anne-Charlotte auront donc passés six mois à la Maison de l'enfance de Tracy-le-Mont. Aujourd'hui, ils vont enfin pouvoir tourner la page. Retourner à Gouvieux dans leur famille d'accueil et retrouver à la rentrée leurs camarades de classe.

Par Stéphanie MORBOIS le 07 juillet 2010 à 15:05